

MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2014

Étaient présents : Mmes Christine BOUTET, Delphine METEAU (Pouvoir Guillaume PAIRAUD), Christelle PEPIN, Alexandra RAVARD, Christiane ROLLAND, MM Claude AUDOUIT, Sébastien GABORIAU, Pierre HENRIET, Nicolas LELAURE, Alain MESSÉ, David MOINARD, André THEBAULT, David VALADE et Christian HENRIET, Maire

Était excusé : Mr PAIRAUD Guillaume

Secrétaire : Christelle PEPIN

Portage de repas : choix du prestataire

Mr Le Maire présente les propositions reçues suite à l'appel d'offres concernant le portage des repas en liaison froide pour le restaurant scolaire. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier l'élaboration ainsi que le portage des repas à POITOU RESTO de POITIERS.

Tarifs 2015 : Cimetière, Columbarium, Jardin du Souvenir, Cantine, Garderie et Assainissement

Le Conseil décide,

- De ne pas augmenter les tarifs du cimetière soit 121 € 20 une concession simple et 242 € 40 une concession double à l'unanimité et de maintenir la durée de la concession à 50 ans (vote : 30 ans 2 voix ; 50 ans 11 voix ; 2 abstentions).
- De fixer la durée de la concession du columbarium à 30 ans pour un montant de 515 € 15 à l'unanimité.
- De fixer la dispersion des cendres à 60 € (vote : 40 € 2 voix ; 60 € 10 voix ; 80 € 3 voix) et le prix de la plaque avec gravure effectuée par la commune à 130 €, plaque en option pour les familles (vote : 14 voix pour 1 voix contre)
- De fixer la durée de concession des caves urnes à 30 ans pour un montant de 500 € (vote 13 voix pour et 2 abstentions)
- De ne pas augmenter les tarifs cantine et garderie soit : 2 € 42 repas enfants, 3 € 50 repas adultes, 5 € le repas de Noël au non cantinier et 0 € 50 le ¼ d'heure de garderie.
- De maintenir les tarifs assainissement soit l'abonnement annuel 33 € 96 et 0 € 57 la redevance au M3 (à l'unanimité).

Convention avec le Centre de Gestion : Médecine Préventive

Mr Le Maire informe que l'adhésion de la commune au service de médecine préventive arrive à échéance le 31 décembre 2014. Le Conseil accepte à l'unanimité de renouveler l'adhésion de ce service auprès du Centre de Gestion.

Recensement de la population

Le Conseil décide à l'unanimité de nommer Mme GARNIER Line et Mme CHOYAU Françoise, agents recenseurs, pour effectuer le recensement de la population qui aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015.

Proposition d'instaurer un droit préemption urbain

Mr Le Maire rappelle que l'article L.211-1 du Code de l'Urbanisme confère aux communes dotées d'une carte communale, la possibilité d'instituer un droit de préemption sur tout ou partie des zones urbaines délimitées. Le Conseil après délibération, décide d'enclencher la procédure d'institution d'un droit de préemption urbain sur un rayon de 50 mètres autour de l'école du Marais Mouillé à Souil. (vote : 13 voix pour et 2 abstentions)

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe :

- Qu'il serait souhaitable de revoir la carte communale, mais étant donné le coût de la révision, le Conseil souhaite attendre la mise en place d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).
- Qu'il est nécessaire de demander aux parents de bien vouloir respecter les horaires de sortie de l'école, soit , 16h ou 16h 30 après les TAPS ou APC lundi, mardi et jeudi et 15h 30 ou 16h 30 après les TAPS le vendredi en aucun cas à l'intérieur de ces horaires pour des raisons de sécurité. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- Que la première rencontre citoyenne a eu lieu le vendredi 14 novembre, moment d'échanges avec les administrés.
- Qu'une commission des affaires scolaires est programmée le 1^{er} décembre afin de mettre en place des activités pendant les TAPS (temps d'accueil périscolaire) à partir de Janvier 2015.
- Que les vœux du Maire auront lieu le Dimanche 11 Janvier 2015 à 11 heures.
- Le Conseil accepte de réaliser la 2^{ème} tranche du sentier pédestre (12 voix pour 2 voix contre et 1 abstention)
- Le Conseil accepte d'acquérir un défibrillateur qui sera installé à l'extérieur de l'école à Souil (à l'unanimité).
- Mr Le Maire demande à MM HENRIET Pierre et VALADE David d'effectuer une étude concernant la mise en place d'une sonorisation permanente à la Salle des Fêtes.

- Mr AUDOUIT informe que la Route de Tesson à Souil est très dangereuse de par la vitesse des voitures qui arrivent de St Martin de Fraigneau et que le panneau « arrêt 10 mn » à la Boulangerie n'a pas été mis à la bonne place.
- Mr THEBAULT André informe qu'une estimation concernant la réfection du chemin du gros coin sera effectuée et qu'une commission voirie sera programmée prochainement.
- Mr HENRIET Pierre soumet l'idée de mettre en place un Conseil Municipal des jeunes de 9 ans à 12 ans.
- Prochain conseil le mardi 16 décembre à 19 h 00.

La Mairie sera fermée au public le mardi 2 décembre 2014 pour cause de réunion à la Communauté de Communes, ainsi que les vendredis 26 décembre 2014 et 2 janvier 2015.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 28 Novembre 2014 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A St Pierre Le Vieux, le 24 Novembre 2014

Le Maire,
C. HENRIET